

[Le Web](#)[Les vidéos](#)

THIBAUT DE MONTBRIAL

« POURRITURE GENERALE »

Pages 1 à 10 : Thibault de Montbrial, avocat corrompu (AF447 Rio-Paris).

Pages 11 à 14 : le retour de Suzette Hilgert, partie civile (AF447 Rio-Paris).

Pages 15 et 16 : huit points essentiels du crash du vol AF447.

Pages 17 et 18 : un livre et d'autres événements qui en disent long.

Pages 19 à 21 : compléments (Michel Polacco ; récapitulatif ; corruption générale et sécurité aérienne).

L'enquête sur le crash du vol AF447 Rio-Paris, survenu dans la nuit du 31 mai au 1^{er} juin 2009, constitue une caricature d'affaire Dreyfus pour tenter, en multipliant les violations du code de procédure pénale et du code pénal, de mettre hors de cause tous ceux qui ont concouru à la catastrophe afin de conclure : « c'est la faute des pilotes, ils sont morts, circulez, y'a plus rien à voir ».

Thibault de Montbrial est avocat de familles de victimes. Mais cet avocat touche de l'argent d'Airbus. Des documents le prouvent. Il suffit de les lire dans le présent PDF pour le constater. On y trouve aussi des documents qui montrent comment cet avocat a manipulé l'enquête judiciaire pour tenter de mettre Airbus hors de cause et clore l'instruction par un non-lieu.

Jean-Michel Hayat est président du tribunal de grande instance (TGI) de Paris. Un échange de courriels concernant l'avocat Thibault de Montbrial figure en page 6 du présent PDF, avec quelques précisions en bas de la page 5.

Ce qui suit est à la portée de tous, sans connaissances aéronautiques ni juridiques autres que celles qui suffisent pour lire un journal ou un périodique généraliste.

Madame Suzette Hilgert, de nationalité luxembourgeoise, vivant au Luxembourg, partie civile, a rapidement compris que l'enquête était biaisée, mensongère. Elle a donc pris contact avec un avocat, Maître Thibault de Montbrial, par un courriel du 16 septembre 2011 à 16 heures 28. Elle précise le contexte et livre quelques faits significatifs, montrant clairement qu'elle sait qu'on cache la vérité dans un scénario visant à blanchir tout le monde après des années de procédures dévastatrices, comme ce fut le cas pour le crash du Mont Sainte-Odile. Madame Hilgert indique également à l'avocat l'URL d'une page Web où on trouve tous les faits utiles et beaucoup plus en suivant les liens.

Dix-huit minutes plus tard (!), l'avocat Thibault de Montbrial a répondu à Madame Hilgert.

L'échange de courriels figure en page suivante. Ce que demandait Madame Hilgert dès le premier contact est limpide et ferme. Il en est de même de la réponse de l'avocat.

. / ...

Echange de courriels Hilgert-Montbrial du 16 septembre 2011

Suzette Hilgert

De: tdm@montbrial-avocats.fr
Envoyé: vendredi 16 septembre 2011 16:46
À: Suzette Hilgert
Objet: Re: AF447 Rio-Paris - demande assistance

Catégories: documents importants

Chère Madame,

Je vous assisterai avec toute la force de ma conviction, le 5 octobre et ensuite, tant ce que je lis depuis 2 ans sur cette triste affaire révolte le citoyen que je suis.

Pouvez-vous m'appeler à 17h45 pour un premier contact?

Très sensible à votre confiance,

Je vous prie de me croire,

Thibault de MONTBRIAL

Avocat au Barreau de Paris

MONTBRIAL AVOCATS
6, place de la République Dominicaine
75017 PARIS
tél: 00 33 1 43 80 15 25
fax:00 33 1 43 80 15 05
www.montbrialavocats.fr

De : Suzette Hilgert <suz.hilgert@gmail.com>
Date : Fri, 16 Sep 2011 16:28:54 +0200
À : Utilisateur de Microsoft Office <tdm@montbrial-avocats.fr>
Objet : AF447 Rio-Paris

Bonjour Maître,

Je suis partie civile dans l'instruction ouverte par la juge Sylvia Zimmermann à la suite de la catastrophe de l'Airbus AF447 Rio-Paris (TGI de Paris). Il apparaît qu'on nous ment grossièrement et que les manoeuvres de manipulation pour cacher la vérité vont bon train. Il suffit d'aller sur Internet pour constater les grossiers mensonges et les manoeuvres de manipulation. En particulier, tout ce qui concerne l'ancien pilote d'Air France Norbert Jacquet est révélateur. Ce pilote dit la vérité, il en apporte des preuves simplissimes et il démontre aussi clairement les mécanismes des pressions exercées sur ceux qui contestent les vérités officielles. Il est d'ailleurs bien placé pour le savoir.

La juge Sylvia Zimmermann ne fait rien pour rechercher la vérité. C'est un euphémisme. Elle refuse des demandes pourtant évidentes. On trouve un résumé de sa méthode en quelques lignes sur le site de Norbert Jacquet : <http://norbert-jacquet.jacno.com/af447-rio-paris-sylvia-zimmermann-juge-crapuleuse>

Je suis convoquée le 5 octobre à Paris, comme les autres parties civiles. Je souhaiterais être assistée d'un avocat qui ne se laissera pas marcher sur les pieds et qui aura le courage de dénoncer les mensonges et toutes les magouilles, tant auprès de la juge qu'auprès des médias, hors de France s'il le faut.

Je fais appel à vous. Dans l'éventualité où vous n'auriez pas la disponibilité, pouvez-vous m'indiquer un avocat qui serait susceptible d'agir comme je le souhaite ?

Merci.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de recevoir, Maître, l'assurance de ma considération distinguée.

HILGERT Suzette
17 Hauptstrooss
L-8561 Schwebach

L'avocat Montbrial a ensuite demandé à Madame Hilgert de lui apporter d'autres clients ce que Madame Hilgert a fait avec Jean-Claude Thill, son beau-frère, et Winfried Schmidt. La mention en tête de la lettre du 19 janvier 2012 ci-dessous, « **Affaire : HILGERT et autres/ X** », confirme ce qu'il en est.



Thibault de MONTBRIAL
Avocat à la Cour

en collaboration avec

Myriam TURJMAN
Alexia LEVEILLE-NIZEROLLE
Marie-Laure FRANCK
Avocats à la Cour

6, place de la République Dominicaine
75017 PARIS
TEL. : 33 (0) 1 43 80 15 25
FAX : 33 (0) 1 43 80 15 05
EMAIL : tdm@montbrial-avocats.fr
www.montbrialavocats.fr
palais B 864

Madame Sylvia ZIMMERMANN
Juge d'Instruction près le TGI de PARIS
Palais - Paris

Paris, le 19 janvier 2012

Affaire : HILGERT et autres / X (Rio-Paris)
Nos réf : 11/370 – TDM/MLF/MM
NP 0915408221
NI 2369/09/52

Objet : Demande de communication de copie de scellés

Madame le Juge,



Il n'est pas inintéressant de relever que cette lettre a été mentionnée par les médias à la suite de dépêches d'agence. Par exemple, l'Express du 20 janvier 2012 :

REUTERS

L'avocat des familles des victimes du crash du Rio-Paris demande l'accès aux boîtes noires de l'appareil. L'enquête sur le drame datant de juin 2009 est toujours en cours.

Une enquête "plus transparente". C'est ce que demande Thibault de Montbrial, avocat de familles de victimes de l'accident de l'A330 Rio-Paris, qui a fait 228 morts en 2009. Il demande ainsi que les parties civiles puissent avoir accès aux boîtes noires de l'appareil.

"On ne peut pas se permettre de voir s'installer le soupçon s'il n'y a pas de transparence", a déclaré ce vendredi l'avocat confirmant une information RTL.

Dans une lettre à la juge d'instruction, Sylvia Zimmermann, datée du 19 janvier, Thibault de Montbrial demande notamment le versement au dossier de l'intégralité des données chiffrées concernant le vol et des conversations enregistrées dans le cockpit. Ces pièces sont actuellement sous scellés. Or, explique l'avocat à la juge, les éléments statistiques fournis par le Bureau d'Enquêtes et d'Analyses (BEA) sont "incomplets et inexploitable".

Le drame de l'A330 Rio-Paris

Rio-Paris: les familles demandent l'accès aux boîtes noires

Rio-Paris: un livre dévoile les dernières discussions des pilotes

Le film qui inquiète Air France

Rio-Paris: des familles de victimes saisissent la juge d'instruction

Un autre incident relance le débat sur le crash du Rio-Paris

EXPRIMEZ VOS PA

EXPRESS Y

Vos critiques à la l

Les blogs

Nouvelle

Pourquoi

Les Nouve

1 com

Cuisine e

Souvenez

comme

L'avocat Montbrial a ensuite accepté de devenir également l'avocat d'une association de familles de victimes allemandes, HIOP, malgré la ferme opposition écrite, motivée, de Madame Hilgert, qui ne souhaitait pas être associée à HIOP dont le président, Bernd Gans, a des liens économiques avec Airbus.

Montbrial n'en a pas moins continué à se présenter comme l'avocat de Madame Hilgert « et autres » ainsi que le confirme la mention « **Affaire : HILGERT & AUTRES /X** » figurant en tête d'une lettre envoyée deux ans plus tard à Madame Hilgert le 6 février 2014 :



Mais, peu après...

Peu après l'avocat Montbrial a envoyé une lettre à Madame Hilgert le 3 mars 2014 lui signifiant qu'il refusait de continuer à défendre ses intérêts. Il convient de préciser que la loi fait obligation à l'avocat, surtout dans une affaire pénale, de continuer à assurer la défense des intérêts de son client tant qu'il n'est pas remplacé. L'avocat précise d'ailleurs dans cette lettre du 3 mars 2014 : « ... *tant qu'un de mes Confrères ne se sera pas fait connaître afin de me succéder, je continuerai naturellement à accueillir les documents qui vous seraient adressés à domicile élu à mon Cabinet, et à vous les transmettre aussitôt afin qu'il ne soit pas porté atteinte à vos droits par cette situation* ». Mais il n'en a rien été. Madame Hilgert n'a jamais pu obtenir le moindre élément d'information sur le déroulement de la procédure malgré ses demandes répétées. Ce silence total se poursuit depuis l'automne 2012.

/...

Deux semaines après cette lettre du 3 mars 2014, un article du Parisien du 17 mars 2014 confirme que Montbrial n'est plus l'avocat de « *HILGERT et autres* », mais des « *victimes allemandes* » :



« Les familles vont traverser le même drame que nous »

www.leparisien.fr/espace-premium/actu/les-familles-vont-traverser-le-meme-drame-que-nous-17-03-2014-3678815.php

Le Parisien ACTUALITÉ | « Les familles vont traverser le même drame que nous » 0 RÉACTION

Airbus a demandé des contre-expertises

Quant à l'instruction judiciaire sur le vol Rio-Paris, elle a vite prospéré après la remise du rapport final du Bureau d'enquêtes et d'analyses en juillet 2012 qui confirmait déjà celui de juillet 2009. Mais depuis, la bataille fait rage entre Airbus et les collègues d'experts judiciaires. L'avionneur a sollicité des contre-expertises qui devraient être déposées début mai chez la juge d'instruction Sylvie Zimmermann. « Une pure manoeuvre dilatoire », peste Me Alain Jakubowicz, l'avocat de l'association Entraide et solidarité et de 60 familles. Même avis ou presque chez Me Thibault de Montbrial, qui défend les intérêts des victimes allemandes : « Airbus est mis en difficulté depuis le début des enquêtes. On sait que le système central de vol a mal analysé les événements et induit les pilotes en erreur. Des incidents similaires étaient connus », fustige l'avocat qui met en cause aussi l'Agence européenne de la sécurité aérienne qui, selon lui, « a minimisé les incidents connus et a été d'une légèreté confondante ». Une agence déjà soupçonnée de n'être qu'un levier pour protéger les intérêts des industriels en raison de fâcheux précédents. « On est surtout face à un problème d'équipement de l'appareil et de gestion d'une situation de crise », estime Me Yassine Bouzrou qui défend cinq autres familles.

Dans ce dossier, Airbus et Air France sont toujours mis en examen pour

Jean-Michel Hayat, président du tribunal de grande instance de Paris

Par un courriel du 26 novembre 2014 j'ai porté à la connaissance du président du TGI de Paris, Jean-Michel Hayat, un document d'une page au format PDF, limpide, en indiquant en outre un lien vers une page Web présentant des documents sans appel sur le fait que les familles de victimes, parties civiles dans l'enquête sur le drame du vol AF447 Rio-Paris, étaient bernées.

Le 10 décembre 2014 j'ai à nouveau écrit à Jean-Michel Hayat. J'ai rappelé que des parties civiles étaient tenues dans l'ignorance absolue du déroulement de la procédure depuis deux ans, avec quelques précisions sur ce point. J'ai ajouté : « *Elles sont donc dans l'incapacité de former des demandes utiles au regard des faits et des documents en leur possession. Les droits des parties civiles sont bafoués. Le code de procédure pénale est violé.* »

Le président du TGI m'a répondu le même jour.

En page suivante du présent PDF figure l'échange de courriels du 10 décembre 2014 avec le président du tribunal de Paris. Des familles de victimes sont totalement écartées de l'enquête en violation de la loi. Jean-Michel Hayat répond qu'il transmet au magistrat instructeur afin qu'une réponse me soit apportée. Il ajoute qu'il veillera à ce qu'il me soit répondu. Ces engagements sont restés lettre morte.

J...

Echange de courriels du 10 décembre 2014 avec le président du TGI de Paris

Actualités Sport Finance Style People Cinéma Météo Questions/Réponses Flickr Mobile Plus ▾

Tous ▾ Rechercher Recherche dans les mails Rechercher sur le Web Accueil norbert

RE: Drame du vol Air France AF447 Rio-Paris

Archiver Déplacer Supprimer Spam Plus ▾

RE: Drame du vol Air France AF447 Rio-Paris Personnes

HAYAT Jean-Michel <Jean-Michel.Hayat@justice.fr> 12/10/14 à 9:13 PM
À : norbert jacquet

Monsieur,

a la lecture de votre courrier électronique, je prends acte de votre désarroi.
Je transfère votre mail avec ma réponse au magistrat instructeur en charge de ce dossier pour qu'une réponse vous soit apportée, afin que vous n'ayez pas la perception d'être tenu dans l'ignorance.
Je crois devoir vous préciser par ailleurs, que le président du TGI n'a aucunement accès à la procédure d'information qui est couverte par le secret.

En revanche, je veillerai à ce qu'il vous soit répondu.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

 Jean-Michel HAYAT
Président
Tribunal de grande instance de Paris
4 boulevard du Palais
75055 Paris Cedex 01
Tel : 01 44 32 61 30

De : norbert jacquet [mailto:norbertjacquet@yahoo.fr]
Envoyé : mercredi 10 décembre 2014 09:36
À : HAYAT Jean-Michel
Objet : Drame du vol Air France AF447 Rio-Paris

Instruction ouverte pour homicides involontaires (accident Airbus Rio-Paris, 1er juin 2009)
N° Parquet : 09.154.0822/1
N° Instruction : 2369/09/52

A l'attention de Monsieur Jean-Michel Hayat, Président du Tribunal de grande instance de Paris

Monsieur le Président,

Des parties civiles dans l'instruction pénale ouverte à la suite de l'accident de l'Airbus Rio-Paris, ayant pour avocat Maître Thibault de Montbrial, ne sont plus informées du déroulement de la procédure en violation du code de procédure pénale. Depuis deux ans elles sont tenues dans l'ignorance. Ces parties civiles ne disposent que des informations partielles et contradictoires délivrées par les médias. Elles ont pu lire que le dossier aurait été soumis à la Chambre de l'instruction de la Cour d'appel de Paris. Selon d'autres informations parues dans les médias, l'instruction serait close depuis les premiers jours de juillet. Ces parties civiles n'en savent pas plus. Elles sont donc dans l'incapacité de former des demandes utiles au regard des faits et des documents en leur possession. Les droits des parties civiles sont bafoués. Le code de procédure pénale est violé.

Je crois donc devoir rappeler les documents que j'ai portés à votre connaissance, relatifs à cette tragédie, et les conclusions qui en découlent.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments respectueux.

Norbert Jacquet

Madame Hilgert a même ignoré jusqu'au mois de septembre 2017 l'identité des juges d'instruction chargés du dossier et elle n'était donc pas en mesure de communiquer à ceux-ci les documents utiles à la manifestation de la vérité et à la recherche des responsabilités et culpabilités.

Le 10 septembre 2017...

Le 10 septembre 2017, recherchant diverses informations sur le Web, j'ai découvert du nouveau.

En page suivante du présent PDF figure une saisie écran d'une page du site Web du cabinet d'avocats où officie Ulrich von Jeinsen avocat allemand de HIOP. On peut y lire (1^{er} paragraphe) : « *La catastrophe de l'AF447 du 01.06.2009 [...] von Jeinsen représente les familles allemandes et leur organisation HIOP dans cette procédure, associé à l'éminent avocat français de familles de victimes Thibault de Montbrial* »

./...

Von Jeinsen, avocat de HIOP, confirme que Thibault de Montbrial est également avocat de HIOP :

www.flugundrecht.de/news/news.php?cont=standard&thmid=26&docid=234&count=29

GÖHMANN
RECHTSANWÄLTE • NOTARE

FLUG-UND-RECHT.DE

STARTSEITE INFORMATIONEN FLUG UND RECHT PROF. DR. VON JEINSEN KANZLEI LINKS KONTAKT

News

ACVFFI
Germanwings-News
Malaysian Airlines MH 17
Malaysian Airlines MH 370
Air France Flug 447
01.06.2009
Sonstiges
Verfahren Deutschland
Luftverkehrsrecht
Deutschland
Luftverkehrsrecht USA
Schadensrecht USA
Schadensrecht Deutschland
Verfahren USA
Langstrecke Thrombosen
11. September 2001
Katowice

strafrechtliches Ermittlungsverfahren Paris 27. Nov. 2015
die Karten werden enu gemischt

Die AF447 Katastrophe vom 01.06.2009 hat ein immer noch nicht beendet strafrechtliches Nachspiel. Vor dem Tribunal de Grande Instance in Paris läuft ein Ermittlungsverfahren, um die Schuldigen für die Katastrophe zur Rechenschaft zu ziehen. Prof. Dr. von Jeinsen vertritt die deutschen Familien und ihre Organisation HIOP in diesem Verfahren gemeinsam mit dem prominenten französischen Opferanwalt Thibault de Montbrial.

Verschiedene Experten haben Gutachten zu den Unfallursachen erstellt. Alle Gutachten sind bisher von den Gerichten verworfen worden; auch die letzten, die Airbus von der Verantwortung freisprechen wollten.

Die Anwälte der Familien kämpfen nunmehr im sechsten Jahr darum, dass nichts beschönigt und niemand geschont wird, auch nicht hohe Repräsentanten von Air France und Airbus. Es ist zu hoffen, dass die nächste Runde der Gutachten objektiver ausfällt.

Allerdings dauern derartige Verfahren in Frankreich prinzipiell sehr lange. Nach dem Absturz der Concorde im Juli 2000 dauerte es 10 Jahre, bis Anklage erhoben wurde.

Vollständiges Dokument zum Download:
 Urteil Berufungsgericht Paris

[Druckversion]

Hinweis:
Besonders wichtige Informationen sind mit einem gekennzeichnet.
Sie sehen News aus dem letzten halben Jahr. Falls Sie an älteren Nachrichten interessiert sind, benutzen Sie unsere Suchfunktion und wählen Sie als Suchzeitraum "Alle".

[Suche]

1

La « disparition de Suzette Hilgert, partie civile et la substitution « HILGERT → HIOP »

J'ai du même coup découvert et récupéré un extrait d'un arrêt du 17 novembre 2015 de la cour d'appel de Paris, Pôle 7, sixième chambre de l'instruction, et j'ai sauvegardé toutes les preuves de ma démarche (ce document était disponible sur le site Web d'Ulrich von Jeinsen, c'est le document PDF en téléchargement en bas de la page Web en image ci-dessus).

Dans cet arrêt, on trouve à trois reprises la mention « ... l'association HIOP, Jean-Claude THILL et Winfried SCHMIDT... » (voir les extraits de l'arrêt en page suivante, le marquage rouge étant de ma main). Suzette Hilgert n'est pas mentionnée. Il apparaît qu'elle est même « remplacée » par HIOP !

Il apparaît ainsi que Madame Hilgert a « disparu » de la procédure. En outre, Jean-Claude Thill, qui lui aussi ignore tout du déroulement de l'enquête depuis 2012 malgré les honoraires payés à l'avocat, et Winfried Schmidt apparaissent maintenant comme s'étant associés à HIOP !

/...

Arrêt de la cour d'appel de Paris du 17 novembre 2015

Les extraits figurant ci-dessous sont tirés du PDF disponible sur le Web (16 pages - 1,8 Mo) :

<http://franceleaks.com/hollande/document29-arret-ca-paris-20151117.pdf>

Extrait des minutes du Secrétariat-Greffier
de la Cour d'Appel de Paris

DOSSIER N° 2014/03172 jonction
avec les procédures 2014/03887, 2014/05939, 2014/05940 et 2015/01619
N° PARQUET : P091540822/1

ARRÊT DU 17 novembre 2015

COUR D'APPEL DE PARIS
PÔLE 7
SIXIÈME CHAMBRE DE L'INSTRUCTION

ARRÊT SUR REQUÊTES EN ANNULATION DE PIÈCES ET APPELS D'ORDONNANCE
DE REFUS DE MESURE D'INSTRUCTION COMPLÉMENTAIRE

A R R E T
(n° 1, 42 pages)

Page 34 de l'arrêt (deux extraits)

La société AIR FRANCE, dans sa requête en nullité de l'ordonnance de contre-expertise (D 7670 à D 7672) et dans ses autres écritures, le procureur général dans ses dernières réquisitions écrites du 21 juillet 2015, le Syndicat des Pilotes d'AIR France (SPAF), l'association HIOP, Jean-Claude THILL et Winfried SCHMIDT, dans leur mémoire déposé le 19 octobre 2015, sollicitent l'annulation de l'ordonnance de contre-expertise et de toutes les pièces subséquentes en faisant valoir que la motivation développée par les juges pour ne pas notifier leur ordonnance aux parties ne caractérise pas l'urgence prévue par l'alinéa 3 de l'article 161-1 du code de procédure pénale, certains d'entre-eux relevant, notamment, qu'un délai d'un an avait été accordé aux experts pour exécuter leur mission; ils considèrent qu'il y a eu ainsi atteinte aux principes du contradictoire et de l'égalité des parties.

Dans leurs requêtes en nullité des opérations de contre-expertise, dans leurs mémoires déposés au greffe de la cour et dans ses dernières réquisitions écrites du 21 juillet 2015, la société AIR FRANCE, le SNPL, l'association Entraide et Solidarité AF447, l'association HIOP, Jean-Claude THILL, Winfried SCHMIDT et Mme l'avocat général sollicitent l'annulation du rapport de contre-expertise pour violation des dispositions des articles préliminaire, 162, 164 et 166 du code de procédure pénale et 6 de la Convention européenne des droits de l'homme, des principes du contradictoire et de l'égalité des armes, de l'obligation d'indépendance et d'impartialité des experts judiciaires, de l'exigence de transparence des opérations d'expertise; ils font valoir, ensemble ou séparément,

Page 35 de l'arrêt

Par mémoire régulièrement déposé au greffe de la cour le 19 octobre 2015, l'association HIOP, Jean-Claude THILL et Winfried SCHMIDT demandent également l'annulation de l'ordonnance de contre-expertise du 17 avril 2013 pour violation des dispositions de l'article 161-1 du code de procédure pénale, les intéressés contestant à leur tour la notion d'urgence retenue par les magistrats instructeurs, ainsi que l'annulation de l'expertise elle-même pour violation des articles préliminaire, 162 et 164 du code de procédure pénale.

AIRBUS ET BERND GANS, PRESIDENT DE HIOP

Bernd Gans est président de HIOP.

Le crash de l'AF447 s'est produit le 1^{er} juin 2009. A cette époque Bernd Gans était actionnaire de la société allemande Daimler qui détenait 22,5 %s d'EADS (devenu Airbus Group). **Bernd Gans était donc actionnaire d'Airbus !**

Et Bernd Gans n'est pas n'importe qui. Une dépêche Reuters internationale signale une de ses interventions comme actionnaire de Daimler :

<http://uk.reuters.com/article/daimler-name/whats-in-a-name-for-daimler-its-future-idUKNOA42684220071004>

 REUTERS ▼	 What's in a name? For Daimler, its future	
“A return to including the name of one of the founders, Benz, would ... constitute a certain degree of compensation for the many years of frustration for the employees, particularly in the traditional Benz plants, who deserve to find equal recognition...as the employees of the Daimler plants,” shareholder Bernd Gans has submitted as a counterproposal.		

Bernd Gans est en outre très actif dans l'aérien, ce dont il fut récompensé en 2014 :



Brian Humphries (G) et Bernd Gans (D)

Il a en effet reçu en 2014 le prix de l'European Business Aviation Association des mains de Brian Humphries, président de cette organisation :

<https://www.nbaa.org/news/pr/2014/20140521-041.php>

./...

Two Business Aviation Champions Receive 2014 European Business Aviation Awards

Gans' career was spent at Daimler-Benz, where he founded, and led for many years, Daimler's flight department. He also founded the German Business Aviation Association (GBAA), and served on the EBAA Board of Governors.

"No thanks can truly express the debt of gratitude we owe Bernd for his huge contribution to business aviation as a whole, and to EBAA in particular," EBAA President Brian Humphries said in presenting Gans with the award. "We would not be the very successful association we have become without his leadership and commitment to EBAA over so many years."

The European Business Aviation Awards have been given since the inception of EBACE in 2001. Past recipients are as follows (titles and affiliations shown were current at time of award presentation):

- Patrick Goudou, first executive director for the European Aviation Safety Agency (EASA) since its establishment in 2003 until 2013

Il apparaît que la carrière de Bernd Gans, actionnaire de Daimler et donc d'Airbus, s'est déroulée en grande partie chez Daimler où il a créé puis dirigé le département aviation (« *Daimler's flight department* »). Gans a de plus créé la German Business Aviation Association. Et il fut l'un des dirigeants de l'European Business Aviation Association. Cela commence à faire beaucoup.

On constate par la même occasion que Patrick Goudou a lui aussi été distingué par la remise de ce prix en sa qualité de premier directeur, de 2003 à 2013, de l'European Aviation Safety Agency (EASA), l'organisme chargé... de la navigabilité des avions Airbus au moment du crash de l'AF447 ! Cela fait vraiment beaucoup !

Airbus, Bernd Gans, HIOP, Patrick Goudou et les pontes de l'aviation se tiennent tous par la main. Une belle bande de camarades qui se serrent les coudes. Et il ressort finalement de tout cela que l'association HIOP est tout simplement dans les mains d'Airbus et de ses fidèles soutiens !

Thibault de Montbrial

Thibault de Montbrial a bien sûr touché des honoraires de HIOP, dont il est l'avocat. Montbrial mange à tous les râteliers. Avocat de parties civiles... il est également payé par Airbus, par l'intermédiaire de HIOP !

Suzette Hilgert a écrit aux juges Aubertin et Robinson, actuellement chargés de l'enquête

Le 30 novembre 2017 Suzette Hilgert a écrit aux deux juges d'instruction actuellement chargés de l'enquête, Nicolas Aubertin et Emmanuelle Robinson, par recommandé avec accusé de réception pour leur rappeler sa qualité de partie civile et ses demandes. C'est l'objet des pages 11 à 14 du présent PDF.

/...

Lettre de Madame Hilgert au juge Nicolas Aubertin du 30 novembre 2017

HILGERT Suzette
17, Hauptstrooss
L-8561 Schwebach

Schwebach, le 30 novembre 2017

e-mail : suz.hilgert@gmail.com

Lettre recommandée avec AR

Monsieur AUBERTIN Nicolas
Juge d'instruction, Tribunal de Grande Instance de Paris
Palais de Justice
4, Boulevard du Palais
F – 75001 PARIS

Réf : N° du Parquet : 09.154.0822/1
N° d'instruction : 2369/09/52
Procédure correctionnelle

Objet : Disparition de l'AF 447 Rio – Paris

Monsieur le Juge,

Je suis partie civile dans l'instruction en référence.

Depuis plusieurs années, je n'ai plus aucune nouvelle de mon avocat Thibault de Montbrial.

J'ai demandé l'audition comme témoin et sachant de Monsieur Norbert Jacquet.

J'ai déposé plainte pour subornation de témoin en raison des menaces d'enfermement qui pèsent sur Monsieur Jacquet.

Tous les documents utiles vous ont été transmis par Monsieur Jacquet. Ils sont en outre disponibles sur le Web.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Juge, l'assurance de mes sentiments respectueux.

HILGERT Suzette



./...

Lettre de Madame Hilgert à la juge Emmanuelle Robinson du 30 novembre 2017

HILGERT Suzette
17, Hauptstrooss
L-8561 Schwebach

Schwebach, le 30 novembre 2017

e-mail : suz.hilgert@gmail.com

Lettre recommandée avec AR

Madame ROBINSON Emmanuelle
Juge d'instruction, Tribunal de Grande Instance de Paris
Palais de Justice
4, Boulevard du Palais
F – 75001 PARIS

Réf : N° du Parquet : 09.154.0822/1
N° d'instruction : 2369/09/52
Procédure correctionnelle

Objet : Disparition de l'AF 447 Rio – Paris

Madame le Juge,

Je suis partie civile dans l'instruction en référence.

Depuis plusieurs années, je n'ai plus aucune nouvelle de mon avocat Thibault de Montbrial.

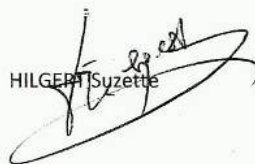
J'ai demandé l'audition comme témoin et sachant de Monsieur Norbert Jacquet.

J'ai déposé plainte pour subornation de témoin en raison des menaces d'enfermement qui pèsent sur Monsieur Jacquet.

Tous les documents utiles vous ont été transmis par Monsieur Jacquet. Ils sont en outre disponibles sur le Web.

Je vous prie d'agréer, Madame le Juge, l'assurance de mes sentiments respectueux.

HILGERT Suzette



Récépissés de dépôt des deux lettres

 POSTES ET TELECOMMUNICATIONS GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG		
RECEPISSE DE DEPOT D'UN ENVOI ☒ RECOMMANDE AR ☐ AVEC VALEUR DECLAREE		
HILGERT SUZETTE 17 HAAPTSTROOSS, L-8561 SCHWEBACH Destinataire Mr. Aubertin Nic. Juge Instr. TGI - Paris Palais de Justice 4, Bd. du Palais F-75001 Paris		
Remboursement POST Luxembg 850 301117 15:04:27 GUICHET2 7,05 € 89 7,05 € Recommandé RR062513504LU Remboursement : Valeur déclarée : Poids : 0,020 Kg Montant affranch 7,05 € Service spécial :AR Signature de l'agent  Poids 		

 POSTES ET TELECOMMUNICATIONS GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG		
RECEPISSE DE DEPOT D'UN ENVOI ☒ RECOMMANDE AR ☐ AVEC VALEUR DECLAREE		
HILGERT SUZETTE 17 HAAPTSTROOSS, L-8561 SCHWEBACH Destinataire Mme E. Robinson, Juge Instr. TGI - Paris Palais de Justice 4, Bd. du Palais F-75001 Paris		
Remboursement POST Luxembg 850 301117 15:04:35 GUICHET2 7,05 € A6 7,05 € Recommandé RR062513711LU Remboursement : Valeur déclarée : Poids : 0,020 Kg Montant affranch 7,05 € Service spécial :AR Signature de l'agent  Poids 		

./...

Avis de réception des deux lettres

Nicolas Aubertin

Emmanuelle Robinson

P&T LUXEMBOURG POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG CN 07

AVIS DE RÉCEPTION

A.R.

Service des postes
Timbre du bureau renvoyant l'avis

Tr. 04 DEC. 2017

Le 04 DEC. 2017

Remettre à

Nom ou raison sociale

HILGERT SUZETTE
17 HAAPTSTROOSS L-8561 SCHWEBACH

Localité et pays

A remplir par

186 - 2008

P&T LUXEMBOURG POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG CN 07

AVIS DE RÉCEPTION

A.R.

Service des postes
Timbre du bureau renvoyant l'avis

Remettre à

Nom ou raison sociale

HILGERT SUZETTE
17 HAAPTSTROOSS L-8561 SCHWEBACH

Localité et pays

A remplir par

186 - 2008

Administration des postes d'origine

Bureau de dépôt

Date

Destinataire de l'envoi

Mr. Aubertin Nic. Juge Instr. Tci - Paris, Palais Justice
4, Bd. du Palais, F-75001 Paris

Nature de l'envoi

☒ lettre

☐ Colis

☒ Recommandé

☐ Valeur déclarée

No de l'envoi

Montant

RR 0625 1350 4 LU

A compléter à destination

L'envoi mentionné ci-dessus a été dûment

☐ remis

Date et signature*

*Cet avis pourra être signé par le destinataire ou, si les règlements du pays de destination le prévoient, par une autre personne autorisée ou par l'agent du bureau de destination.

Administration des postes d'origine

Bureau de dépôt

Date

Destinataire de l'envoi

Mme E. Robinson, Juge Instr. Tci - Paris, Palais Justice
4, Bd. du Palais, F-75001 Paris

Nature de l'envoi

☒ lettre

☐ Colis

☒ Recommandé

☐ Valeur déclarée

No de l'envoi

Montant

Tribunal de Grande Instance de PARIS

A compléter à destination

L'envoi mentionné ci-dessus a été dûment

☐ remis

Date et signature*

*Cet avis pourra être signé par le destinataire ou, si les règlements du pays de destination le prévoient, par une autre personne autorisée ou par l'agent du bureau de destination.

/...

HUIT POINTS ESSENTIELS DU CRASH DU VOL AF447

Etienne Lichtenberger, « *dirigeant responsable* » très activement protégé



Etienne Lichtenberger, « *dirigeant responsable de la Sécurité* » à Air France, et quelques uns de ses amis corrompus sont très activement protégés. La caricature prend une telle ampleur que l'affaire vire au **gag sinistre** qui pourrait devenir politique :

<http://jacno.com/prov/af447-attention-au-front-national.htm>

Airbus : des questions et des morts



Les dirigeants d'Airbus, qui persistent à ne pas vouloir admettre certaines erreurs, bénéficient également d'une grande bienveillance. Au prix fort : des morts inutiles par centaines. Et rien ne change alors qu'à l'évidence Airbus se trouve dans une impasse technologique. Deux images font sauter aux yeux cette réalité :

<http://jacno.com/prov/crashes-aeriens-deux-images-suffisent.htm>

Une dépêche de l'agence Reuters qui en dit long (8 novembre 2017)



Le 8 novembre 2017 l'agence Reuters a révélé des dysfonctionnements angoissants au sujet de l'Airbus A400M et des petits secrets de l'aérien. « **Crash A400M : Airbus au courant d'une faiblesse logicielle** ». « Airbus et l'Agence européenne de la sécurité aérienne avaient été prévenus fin 2014... ». C'est à lire à partir d'une page Web :

<http://jacno.com/prov/n-en-jetez-plus.htm>

Thibault de Montbrial, avocat corrompu



Montbrial, avocat de familles de victimes parties civiles, touche de l'argent d'Airbus par l'intermédiaire de Bernd Gans, actionnaire allemand de cet avionneur et membre de la « nomenklatura des pontes de l'aéronautique ». Tous les documents utiles sur ce point sont disponibles à partir d'une page Web :

<http://jacno.com/prov/af447-rio-paris-thibault-de-montbrial-avocat.htm>

Des responsabilités chez les défenseurs des droits de l'homme ?



Quelques brillants défenseurs des droits de l'homme (Henri Leclerc, Christian Charrière-Bournazel, Alain Jakubowicz...) semblent poser problème dans les enquêtes sur les crashes aériens. Leur responsabilité pourrait bien être engagée. Les documents utiles sont présentés à partir d'une page Web :

<http://jacno.com/prov/crashes-aeriens-droits-de-lhomme-et-corruption.htm>

Le curieux comportement de la LICRA



Le comportement de la LICRA est assez révoltant. C'est à lire dans un fichier PDF de 21 pages (797 Ko) :

<http://franceleaks.com/hollande/subornation-de-temoin-la-honte-norbert-jacquet-30-septembre-2017.pdf>

Un livre qui vient de sortir



Un livre vient de sortir, centré sur le crash du vol AF447, événement français. Il reprend tout ce que je dénonce depuis des années et des années, mais avec quelques inexactitudes et des oublis. Et pas des moindres. J'aurai l'occasion de reparler de ce livre et de quelques événements liés.

Provisoirement : voir deux pages suivantes du présent PDF

Les juges Nicolas Aubertin et Emmanuelle Robinson savent tout



Tout leur a été communiqué. Une partie civile, qui avait mystérieusement « disparu » de la procédure, s'est récemment manifestée auprès d'eux. Les lettres recommandées avec accusé de réception sont présentées à partir d'une page Web :

<http://jacno.com/prov/af447-rio-paris-nicolas-aubertin-et-emmanuelle-robinson.htm>

/...

« COMPUTER CRASHES » : UN LIVRE QUI ME DONNE RAISON



Un livre vient de sortir de manière assez curieuse. Rédigé en anglais par Tom Dieusaert, un Belge émigré en Argentine, il est mis en vente sur le Web par son auteur, sans éditeur.

Je ne me le suis pas encore procuré. Son auteur indique dans la notice de présentation mise en ligne par ses soins que c'est le crash du vol AF447 Rio-Paris qui a déclenché chez lui l'envie d'enquêter et d'écrire un livre. Il précise qu'il a travaillé avec des familles de victimes et des avocats, notamment **Sébastien Busy**.

Les pilotes français ont fait preuve de lucidité, d'honnêteté et de courage

Tom Dieusaert déclare que « *les acteurs du secteur aérien se protègent mutuellement* ». J'ignore ce qu'il en est hors de France, mais cette affirmation est complètement fausse au pays des droits de l'homme, ce qui mérite d'être souligné dans la mesure où le pivot du livre est le crash de l'AF447 Rio-Paris.

☐ **TRANSPORTS** **Air France : menace de grève d'un syndicat de pilotes**

Le Syndicat national des pilotes de ligne (SNPL) d'Air France vient de déposer un préavis de grève pour les 27 et 28 mai afin d'obtenir la « réintégration » d'un ancien pilote de la compagnie, Norbert Jacquet. Selon le SNPL, M. Jacquet a été « victime d'une procédure arbitraire menée conjointement par la compagnie nationale et l'administration ». Cette procédure, ajoute le syndicat, « fait suite aux positions de M. Jacquet sur les conditions de certification et d'exploitation de l'Airbus A 320 » et sur les conclusions de la commission administrative d'enquête relative à l'accident d'un A 320 survenu à Mulhouse-Habsheim.

Des pilotes d'Air France font grève pour demander la réintégration d'un des leurs

Un préavis de grève a été déposé en France en 1991 et une grève de deux jours a eu lieu en 1992, déclenchée avec préavis au ministre par le SNPL, syndicat majoritaire des pilotes, pour soutenir celui qui dit la vérité sur les crashes. Concernant cette grève et ce qui a précédé, avec les liens vers des vidéos de programmes télé (YouTube, Dailymotion...), on trouve tout dans un PDF en ligne (le contenu de documents en lien qu'il présente date un peu, notamment la bibliothèque mentionnée en sa dernière page). PDF de 20 pages (1,51 Mo) :

<http://franceleaks.com/hollande greve-pour-me-soutenir-norbert-jacquet-27-avril-2017.pdf>

Les pilotes français ont fait preuve de lucidité, d'honnêteté et de courage, mais ils se sont heurtés à une certaine « pourriture générale » régnant en France au sein des institutions et des médias.

/...

J'ai ensuite publié un livre en 1994, relatif au trucage des enquêtes sur les crashes aériens. Malgré la grève et le livre, dont la teneur ne laissait aucune place au doute, j'ai subi par la suite les pires méthodes visant à me discréditer et à me détruire. En dépit de ma déchéance, organisée par tout un pays, j'ai pu créer un site Web en août 2004 (*jacno.com*), qu'on peut qualifier de « lumineux ». Je n'en ai pas moins continué à subir la vindicte des institutions dans le silence général des médias français. Et maintenant ?

L'avocat Sébastien Busy



L'avocat **Sébastien Busy** sait parfaitement ce que je subis et les motifs de cet acharnement. Je lui ai envoyé trois ou quatre courriels depuis 2010. Busy est associé à l'avocat véreux Jean-Pierre Bellecave. Le 23 septembre 2017 Busy a accompagné Bellecave à Tours. PDF de 5 pages (331 Ko) :

<http://franceleaks.com/hollande/jean-pierre-bellecave-curieux-avocat-norbert-jacquet-26-septembre-2017.pdf>

Deux vidéos (six minutes et cinq minutes)

On peut presque dire que tout est résumé en deux vidéos, présentées ci-dessous (onze minutes au total). Il suffit de regarder ces deux vidéos, la seconde étant constituée d'extraits d'un documentaire belge diffusé en mai 2010, pour que la vérité saute aux yeux. **Il suffit de diffuser ces onze minutes dans une émission de télé... et tout le monde comprend !**

Une interview en français de l'auteur de « Computer Crashes » a été mise en ligne. Tout ce qu'il dénonce dans cette vidéo... je le répète depuis des années et des années ! Ce qui concerne l'incident du vol QF72 de Qantas est intéressant. Les pilotes avaient déclaré (repris par les médias australiens), que s'ils n'avaient pas été en bonnes conditions de visibilité extérieure, ils ne s'en seraient pas sortis. J'avais écrit à l'époque : « *un incident similaire se reproduira, mais sans visibilité extérieure, et ce sera le crash* ». Et ce fut le crash : vol Air France AF447 Rio-Paris. Je rappelle que l'auteur indique avoir travaillé avec des familles de victimes du drame du vol AF447 et **Sébastien Busy**, un de leurs avocats, qui sait tout de ma situation et ses raisons.



Interview vidéo en français de Tom Dieusaert

Vidéo YouTube (5mn 49s) :

<https://www.youtube.com/watch?v=CoR7QCwA2kY>

En 2010 :



Pour conclure en restant dans les « histoires belges » je livre un lien vers une vidéo présentant des extraits d'un documentaire diffusé à la télévision belge en 2010. J'ai fait connaître cette vidéo à beaucoup de monde depuis cette époque, entre autres au sein de l'institution judiciaire (demandez à quelques avocats). Vidéo YouTube (5mn 19s) :

<https://www.youtube.com/watch?v=gdVFVC8aGuE>

.J...

COMPLEMENT : MICHEL POLACCO

(INTERVIEW PUBLIEE LE 9 NOVEMBRE 2017)

LADEPECHE.fr
 vendredi 10 novembre, 09:19, Saint Léon

Recherche sur le site

GRAND SUD FRANCE - MONDE FAITS DIVERS ÉCONOMIE SPORTS SANTÉ TV-PEOPLE LOISIRS

Comment voyez-vous l'aviation de demain, y aura-t-il toujours des pilotes ?

Si on veut un jour supprimer les pilotes des avions, la transition va être très longue car il va falloir s'assurer qu'on ne dégrade pas la sécurité mais au contraire qu'on l'augmente. Le transport aérien que nous connaissons aujourd'hui, avec des avions qui sortent de chaîne à **Toulouse**, fournit des appareils qu'on va voir voler dans 20 ans et 30 ans encore. Dans 50 ans, on verra voler les avions qui sortiront dans 10 ans des usines et qui ressembleront un peu moins à ce qu'on connaît aujourd'hui. Avant d'enlever les pilotes, on passera à un pilote, puis peut-être à un pilote au sol.

Accédez à 100% des articles locaux à partir d'1€/mois

Êtes-vous prêt personnellement à monter dans un avion sans pilote ?

Non.

Recueilli par Sophie Vigroux

Conclusion d'une interview de Michel Polacco publiée le 9 novembre 2017

Article complet : <https://www.ladepeche.fr/article/2017/11/09/2681174-michel-polacco-avion-est-moyen-transport-devient-plus-chaque-jour.html>

Les propos de Michel Polacco, un des plus renommés journalistes spécialisés dans l'aéronautique, sont à rapprocher de ce qu'il se disait dans les années quatre-vingt au moment de l'arrivée de la « nouvelle technologie Airbus » : « *Dans dix ans les avions seront entièrement automatiques... Les ordinateurs des Airbus corrigent les erreurs des pilotes... Les pilotes ne servent plus à rien... Le cerveau des Airbus remplace celui des pilotes...* ». Quelques brillants commentateurs des médias ont même écrit au sujet de ces nouveaux Airbus : « *l'équipage pourrait être composé d'un pilote et d'un chien : le pilote pour nourrir le chien, le chien pour mordre le pilote si celui-ci veut toucher à quelque chose.* »

Polacco sait parfaitement à quoi s'en tenir sur les éternels mensonges et falsifications dans les enquêtes sur les crashes aériens. Il sait tout de mon affaire et de ce que je subis depuis 1988. Il sait qu'on trouve beaucoup de choses sur mon site Web. Il sait parfaitement que l'enquête sur le drame du vol AF447 est une caricature d'affaire Dreyfus. Il sait ce qu'on trouve à ce sujet dans le présent PDF.

/...

RECAPITULATIF ET SECURITE PERSONNELLE



Quotidien l'Alsace du 16 novembre 1988 : « En 1985 déjà,... »

Ce récapitulatif, constituant une sécurité personnelle pour moi, mais qui ne prend pas en compte les derniers événements, est l'objet d'une page Web :

<http://jacno.com/prov/corruption-generale-trois-pdf-pour-leternite.htm>

Le début du contenu de la page dont je viens d'indiquer l'adresse URL est repris ci-dessous.

La corruption générale qui sévit en France a pour conséquence la falsification des enquêtes sur les accidents aériens et sur les incidents graves. Au mépris de la sécurité aérienne. Au mépris de la vie humaine. Et au lourd préjudice des familles de victimes qui sont sciemment détruites à petit feu. Quant à ceux qui osent contester, ils sont réduits au silence par tous les moyens. Et cela peut aller loin ! Bien sûr, la France actuelle n'est pas celle de Pétain ni la Roumanie de Ceausescu. Toutefois...

Trois PDF sont présentés ci-dessous. Un seul suffit pour comprendre, même si tout venait à disparaître du Web et si je venais à subir le même sort (enfermement ou autre cause). Ces PDF sont présentés par ordre inversement chronologique de création, qui correspond également à l'ordre de taille croissante. Je peux donc dire : « Lisez le premier, c'est simple et c'est suffisant. Vous pouvez compléter avec le deuxième. Et vous disposez même d'un troisième ». N'hésitez pas à enregistrer et sauvegarder ces PDF « farcis » de documents. Il s'agit de sécurité aérienne. S'il arrive à des membres de votre famille ou à vous-même de prendre l'avion...

Le premier. Après deux pages de considérations générales, il livre les preuves du fait que Thibault de Montbrial, avocat de familles de victimes du drame du vol AF447 Rio-Paris, est payé par Airbus pour blanchir l'avionneur toulousain et parvenir à un non-lieu. PDF de 18 pages (881 Ko) :

<http://franceleaks.com/hollande/airbus-les-falsifications-et-ma-securite-norbert-jacquet-30-novembre-2017.pdf>

Le deuxième. On y trouve tous les documents utiles pour comprendre dans le détail que l'enquête sur le crash du vol AF447 Rio-Paris est une fumisterie. La présentation est moins finfolée que pour le premier. Il y manque quatre ou cinq documents récents, importants. PDF de 87 pages (4,88 Mo) :

<http://franceleaks.com/hollande/af447-rio-paris-la-france-ne-sent-pas-bon-norbert-jacquet-30-octobre-2017.pdf>

Le troisième. C'est « la totale » depuis plus de trente ans. Il est brouillon et un peu en vrac. Je m'en explique dans sa première page. Son contenu date de février 2017. Il manque des documents produits depuis cette époque, très importants. On trouve ceux-ci dans les deux autres PDF mentionnés ci-dessus. PDF de 213 pages (11,1 Mo) :

<http://franceleaks.com/hollande/les-explications-long-norbert-jacquet-7-mai-2017.pdf>

CORRUPTION GENERALE ET SECURITE AERIENNE

Aérien : corruption à grande échelle

Dans l'aérien la corruption générale constitue la principale méthode de gestion, en premier lieu pour ce qui concerne les accidents et les incidents graves. Les conséquences en sont dramatiques : les morts inutiles s'accumulent par centaines. La corruption dans l'aérien c'est, entre autres :

- emplois fictifs, notamment à Air France, de femmes et d'hommes politiques et/ou de membres de leur famille et/ou de leurs collaborateurs et de divers « consultants » et autres « conseils » (il semble toutefois que du côté des ministres, du staff élyséen et de membres de cabinets ministériels, cette pratique soit devenue beaucoup moins courante au cours de ces dernières années),
- distribution à grande échelle de billets d'avion gratuits, y compris à des magistrats à l'occasion,
- subventions par l'Etat à des organisations dont les dirigeants, magistrats et avocats, participent directement aux falsifications dans les enquêtes sur les accidents aériens et aux actes pénalement répréhensibles visant à faire taire toute contestation,
- distribution de médailles de la Légion d'honneur, en guise de remerciement, à ceux qui participent directement ou indirectement aux falsifications dans les enquêtes sur les accidents aériens et aux actes pénalement répréhensibles visant à faire taire toute contestation,
- multiplication de passe-droits et d'actions de favoritisme, au sein des institutions et hors de celles-ci (médias audiovisuels, « presse écrite », édition...), en faveur de quiconque est susceptible de rendre service dans le cadre des enquêtes falsifiées sur les accidents aériens,
- accessoirement, pressions sur les médias au moyen des budgets publicitaires.

Sécurité : l'aérien doit-il rester une exception ?

Dans l'industrie automobile on assiste à des rappels de véhicules, parfois par centaines de milliers, voire beaucoup plus. Le 26 octobre 2016 Toyota a annoncé le rappel de près de six millions de véhicules. Dans d'autres secteurs d'activité on agit de même. Les décisions prises en raison des défauts des Galaxy Note 7 de Samsung constituent un bel exemple de mesure de précaution, alors qu'il n'y a eu ni mort ni blessé.

Le 14 juillet 2017 Reuters-Washington a indiqué que « *Honda a annoncé vendredi le rappel d'environ 2,1 millions de véhicules à travers le monde en raison de problèmes de batteries... L'objectif de ce rappel est de corriger un problème de capteurs de batteries, dont l'attache pourrait ne pas être suffisamment étanche pour empêcher l'humidité de pénétrer et de rouiller ces pièces, avec un risque d'incendie du moteur à la clé. Aucune blessure n'a jusqu'à présent été signalée en raison de ce problème.* »

Le 16 octobre 2017 les médias ont annoncé que Mercedes rappelait un million de véhicules pour un problème d'airbag, alors qu'il n'y a eu ni mort ni blessé.

Le 21 décembre 2017 les médias ont annoncé qu'après une décision identique aux Etats-Unis Audi rappelait 875 000 véhicules en Europe en raison d'un risque d'échauffement et d'inflammation d'une gaine. Il semble que l'événement ne se soit jamais produit ou qu'il se soit produit sans conséquences graves.

Pourquoi continuerait-on dans l'aérien à mentir sur les causes des incidents graves et des accidents et à cacher la vérité sur des défauts de conception, sachant que les conséquences sont des morts inutiles par centaines ?